CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 avril à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents: M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, M. Dambricourt, M. Vanpoperinghe (secrétaire de séance), Mme Becquet, M. Charlemagne, Mme Scotté, M. Dacquin, M. Buckman, Mme Delhaye, M. Odievre, Mme Cabre, Mme Cadet, M. Penez, M. Blin, Mme Voet.

Absents: Mme Soltysiak (procuration à Mme Scotté), Mme Wuyts, Mme Binet (procuration à Mme Cabre), M. Revillon (procuration à M. Dambricourt), M. Marie (procuration à M. Penez).

Installation de M. Dacquin:

En raison du décès de M. Courtin, un nouveau conseiller suivant de liste a été invité à siéger au conseil municipal. Ayant accepté le mandat M. Rémy Dacquin est officiellement installé dans ses fonctions.

Approbation du compte financier unique :

Sous la présidence de M. Bernard Vanpoperinghe, le maire s'étant retiré comme c'est la règle pour cette délibération, le conseil a approuvé le Compte financier unique de 2024. Cet acte validé par les services du Centre de gestion comptable, donne quitus au maire pour sa gestion de l'année écoulée.

Le résultat de l'année 2024 fonctionnement + investissement est de 479 423,65 € avec un résultat disponible de 382 551,09 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 108 804,56 € en dépenses d'investissement et à 11 932 € en recettes d'investissement. Approbation par 16 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

Affectation du résultat de fonctionnement au 31/12/2024 :

Un excédent de la section de fonctionnement de 212 077,84 € a été constaté, compte-tenu des reports le résultat cumulé s'établit à 383 878,74 €. Il est décidé d'affecter à l'investissement 2025 la somme de 382 551,09 € et d'affecter l'excédent reporté de 171 795,88 € au budget primitif 2025. *Approbation par 16 voix pour 4 contre et 1 abstention*.

Approbation du budget primitif 2025 :

La commission des finances a arrêté le budget 2025 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>: 2 565 522,63 € de recettes, équilibré à la même somme en dépenses.

<u>Investissement</u>: 1 355 185,85 € de recettes, équilibré à la même somme en dépenses. *Après présentation au conseil, le budget 2025 est voté par 18 voix pour et 4 contre.*

Fixation du taux 2025 :

Sur proposition de la Commission des finances, le conseil décide de maintenir les taux d'imposition inchangés. Soit :

foncier bâti: 45,29%; foncier non bâti: 32,50%; taxe d'habitation: 13%.

Approbation par 14 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

Attributions des subventions :

La présentation du tableau d'attribution des subventions 2025 aux associations, donnera lieu à une dépense de 155 471 €. Vote à l'unanimité.

Demande de subvention au titre des Projets Territoriaux structurants :

M. le Maire expose que le projet d'extension et de rénovation du Centre socio-culturel portera dans un premier temps sur la seule extension soit un coût de travaux de 2 882 333 € HT au lieu de 3 458 800 € HT. A ce titre une subvention de 40% du montant des travaux peut être sollicité auprès du département du Nord. Cette délibération susceptible d'apporter un financement du projet plus favorable annule et remplace celle prise le 24 février 2025. *Vote à l'unanimité*.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :

Cette aide accordée par l'Etat porte uniquement sur un montant de travaux qui doit être inférieur à 1 000 000 d'euros. En conséquence de cela la délibération prise à l'unanimité annule et remplace celle votée le 24 février 2025. *Vote à l'unanimité*.

Subvention exceptionnelle pour un voyage à Auschwitz :

Le collège du Sacré-Cœur de Watten a sollicité une aide communale pour le financement d'un voyage à Auschwitz d'élèves de 3ème en mai prochain. Quatre élèves de Watten y participeront, Une aide de 100 € par élève soit 400 € a été proposée. Vote à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre :

Il est demandé au conseil d'approuver la modification des statuts de la CCHF portant sur la mise en place d'une politique de services à la personne en matière d'activités culturelles et de loisirs et plus précisément aux domaines de l'enfance et de la petite enfance. *Approbation à l'unanimité*.

Fixation du nombre de délégués communautaires :

Il est demandé au conseil d'approuver la délibération du conseil communautaire de la CCHF fixant par un accord local à 71 le nombre de délégués pour le mandat 2026-2032. La commune de Watten aura 2 délégués (nombre inchangé). Adoption à l'unanimité.

Réseau points nœuds pédestres « Entre monts et marais » :

Le département du Nord, en collaboration avec les communes, réalise la création d'un réseau de promenades pédestres appelé « Réseau points nœuds entre monts et marais flamands ». Il est demandé aux communes d'inscrire ce réseau au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée. Adoption à l'unanimité